

Les limites de l'aménagement de la zone côtière brésilienne

Carina Costa de Oliveira
Université de Brasília-Brésil

Sommaire

Introduction:

- Contexte
- Complexités dans le cadre institutionnel et normatif
- Définitions Principales

Exemple:

I Les limites institutionnelles de l'aménagement de la zone
côtière brésilienne

II Les limites normatives de l'aménagement de la zone côtière
brésilienne

Complexités - contexte



Zone côtière brésilienne

- 8.698km de côte;
- 463 municipalités ;
- Presque 27% de la population.

Complexités - Contexte



- **Partie terrestre:** gestion des déchets, gestion des ressources hydriques, non-respect des libertés d'accès à la plage, non-respect de la protection des dunes, non-respect des limitations d'usage et d'occupation du sol, vulnérabilité sociale.
- **Partie marine:** Surexploitation des ressources marines, protection de la biodiversité marine insuffisante, pollution de la mer par le déversement des hydrocarbures,.

Normes applicables – Zone Côtière

- Constitution de 1988 (art. 225, par. 4) - la Zone Côtière = patrimoine de l'Union.
- Plan National pour la Gestion Côtière, Loi n° 7.661 de 16 mai 1988.
- Décret 5.300 du 7 septembre 2004 - l'usage et l'occupation de la zone côtière et les critères de gestion de la "orla maritime".
- Politique Nationale des Ressources de la Mer : Décret n° 6.678/2008.

Définitions importantes

Patrimoine national : art. 225, par. 4, CF 1988

Biens de l'Union: plages maritimes, îles océaniques et côtières, mer territoriale, ressources du plateau continental et de la ZEE... (art. 20, CF)

Plage“Art. 10. Les plages sont des biens publics d'usage du peuple (bien d'utilité publique?)...”

(loi 7.661/88)

Zone côtière“l'espace géographique d'interaction entre l'air, la mer et la terre, y compris les ressources renouvelables ou non-renouvelables, recouvrant une partie marine et terrestre qui seront définies”

(loi 7.661/88, art. 2)

- Partie terrestre – municipalités subissant l'influence des phénomènes qui ont lieu dans la Zone Côtière
- Partie marine - 12 milles marins (mer territoriale)

(Dec. 5.300/2004)

ORLA Marine:

- “L’annexe continue de la Zone Côtière qui contient une partie terrestre et une autre marine caractérisée par l’interface entre la terre et la mer”
(art. 22, Dec. 2004)
- Partie terrestre: 50 m dans des zones urbanisées / 200 m dans des zones non urbanisées.
- Partie maritime = 10 mètres de profondeur
- (art. 23, Dec. 2004)

Perspective d'intégration des différents secteurs

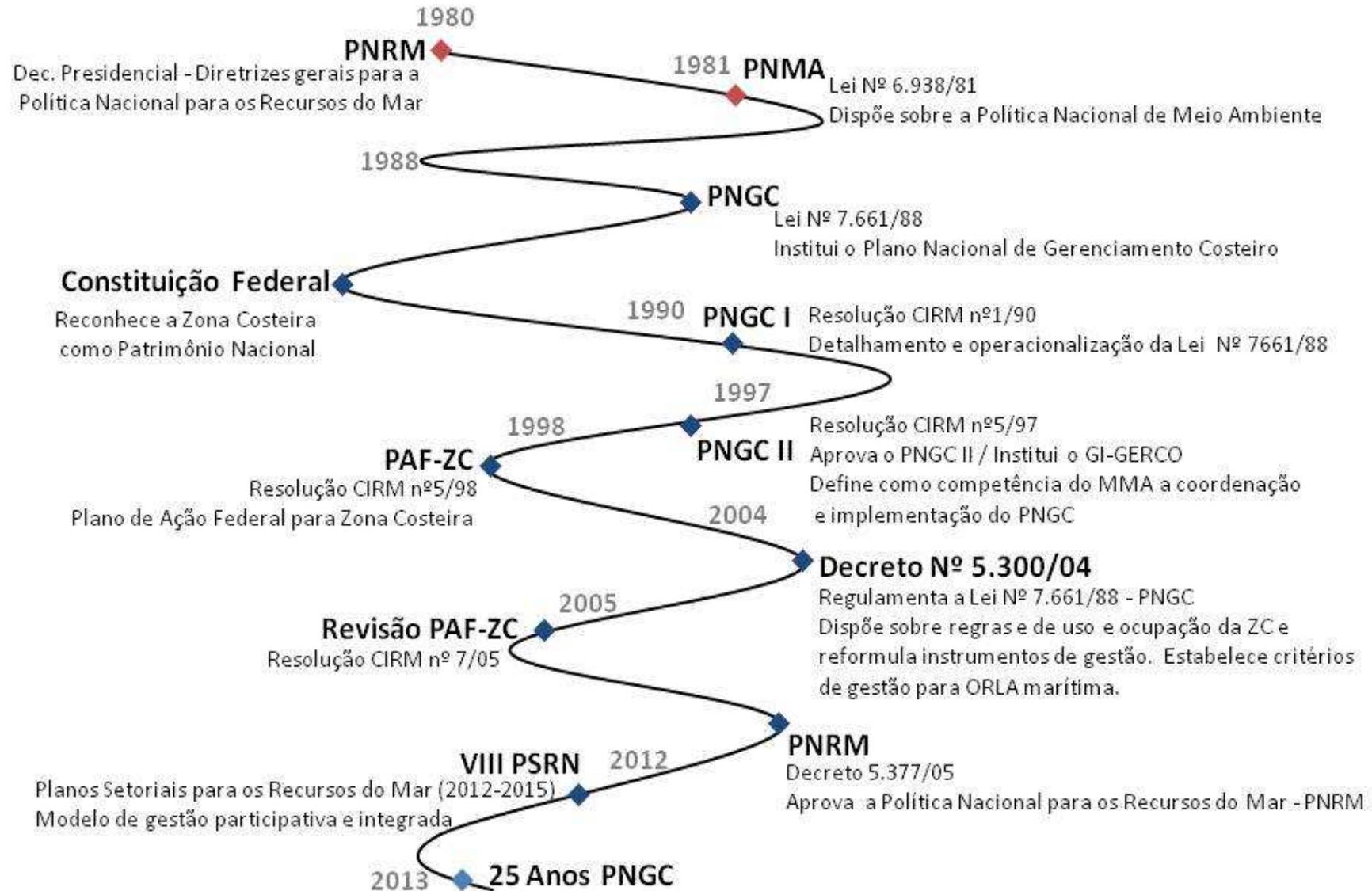
- La gestion de l'environnement et des secteurs spécifiques dans l'aménagement de la zone côtière

Art. 5°. Le PNGC sera élaboré et exécuté en considérant l'environnement et les aspects suivants: l'urbanisation; l'usage et l'occupation du sol, du sous-sol et des eaux; le fractionnement du sol; le système routier et de transport; le système de production, de transmission et de distribution de l'énergie; le logement et l'assainissement; le tourisme; le patrimoine naturel, historique, culturel et paysager.

Outils de mise en oeuvre de l'aménagement de la zone côtière

- A) Stratégies nationales, plans et programmes: Ministère de l'environnement (dernier plan d'action – 2009); Plan Stratégique National pour les Aires Protégées (PNAP) - Décret n ° 5.758/2006; Zonage Écologique-économique de la zone côtière.
- B) Stratégies – États fédérées – São Paulo, Pernambuco, Ceará, Espírito Santo.
- C) Évaluation des impacts environnementaux.
- D) Outils économiques et fiscaux.
- E) Contrôle.

Gerenciamento Costeiro no Brasil



Complexités – institutionnelles:

COMPÉTENCE GÉNÉRALE

Répartition
des
compétences
au Brésil -
Union, États
et
municipalités

```
graph TD; A[Répartition des compétences au Brésil - Union, États et municipalités] --> B[Compétence législative]; A --> C[Compétence exécutive (administrative)];
```

Compétence législative

- Legiférer

Compétence exécutive (administrative)

- Contrôle
- Pouvoirs de Police
- Autorisations

Complexités - institutionnelles

Zone côtière:

- l'Union: activités dans la mer territoriale, aires protégées fédérales;
- Municipalités: droit de l'urbanisme.

Protection de l'environnement: (art 23, art. 24 CF): L'Union, les États Fédérés et les municipalités – ont des compétences législatives et administratives.

Exemples des conflits de compétence dans la zone côtière

- La concession des autorisations environnementales - appartiennent à L'organe de État Fédéral (IBAMA).
- Les licences de pêche appartiennent à la MPA.
- La surveillance des aires marines protégées: ICMBio

Les limites de l'aménagement de la zone côtière brésilienne

- Les limites institutionnelles

- L'identification de l'organe de protection environnementale compétent pour autoriser l'occupation de la zone côtière
- Les compétences de l'autorité maritime pour autoriser les constructions dans la zone côtière

- Les limites normatives

- La possibilité d'occupation d'un bien d'utilité publique
- La nécessité des paramètres urbanistiques obligatoires .

Conclusion

- Pour un futur aménagement de la zone côtière:
 - Il n'est pas encore possible de penser à une approche globale et non séctorielle ;
 - Formellement, il y a une considération du développement durable ;
 - Il faut résoudre les problèmes de compétences ;
 - Il faut améliorer les lacunes normatives (jurisprudence) ;
 - Intégrer l'aménagement de la zone côtière brésilienne.



Merci!

carinaoliveira@unb.br

